

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE L'AIN

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil :

- en exercice : 11

- qui ont pris part à  
la délibération : 10*Séance du 20 avril 2023**L'an deux mil vingt trois à 19 heures 00*

POUVOIRS 1

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,***Délibération 01247.2023.4.020***s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans*

Date de la convocation : 15.04.2023

*le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la  
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Date d'affichage : 21.04.2023

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. JF JOLY. MC  
COUTURIER. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. E. LEE. C. GROSGURIN.  
J. GRANDCLEMENT

Absents excusés : D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER

Philippe ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : tarifs –** Location du studio de la Bussode au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement d'un saisonnier

Le maire informe l'assemblée que le SMMJ souhaiterait héberger un saisonnier au studio situé au gîte de la Bussode pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 10 septembre 2023.

Considérant que le SMMJ a déjà bénéficié de ce studio cet hiver pour son personnel saisonnier et que cette location s'est bien déroulée, le studio ayant été rendu propre,  
Considérant la nécessité de permettre l'hébergement à prix raisonnable des saisonniers dans un contexte de grande rareté de l'offre à destination de ce public, pourtant essentiel pour l'économie locale,

La proposition de location du studio pour un saisonnier est de 300€/mois, soit 1 350€ pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 10 septembre 2023 (puis 300€/ mois si au-delà la location se poursuivait)

Entendu l'exposé du maire,

**Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité ces propositions**

- Charge Mme le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, y compris la convention à signer avec le SMMJ

**Contre 0 Abstention 0 Pour 10+1 pouvoir**

**Délibération 01247.2023.4.020**

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,

Le maire, Martine VIALLET